

Bruxelles, 7 janvier 2016

Réaction de KBC sur l'article "Feu vert américain à KBC dans son litige contre Facebook" (L'Echo)

L'article publié aujourd'hui à la Une des quotidiens L'Echo et De Tijd mentionne que la justice américaine a donné son aval pour une *class action* contre Facebook, suite à un différend de 2012.

KBC prend connaissance du point de vue du juge. Etant donné qu'il s'agit ici d'une affaire qui sera réglée par le tribunal, KBC ne fera pas d'autre déclaration publique dans ce dossier et se réfère à sa [réaction](#) du 22 août 2012 :

"KBC Asset Management confirme que deux compartiments du fonds d'investissement KBC Equity Fund ("KBC Equity Fund New Shares" et "KBC Equity Fund Technology") se sont joints à une 'class action' menée aux Etats-Unis contre l'entreprise technologique Facebook. Les deux fonds – sur la base de leur proposition d'investissement spécifique (respectivement valeurs technologiques et introductions en bourse) – ont repris en portefeuille lors de l'introduction en bourse de Facebook un nombre limité d'actions de cette entreprise. Facebook représentait une position d'à peine 1% voire moins dans ces fonds. L'impact sur leur performance et sur leur valeur d'inventaire est donc très limité.

La class action est basée sur l'hypothèse que le prospectus d'accompagnement de l'introduction en bourse de Facebook n'a pas correctement informé les investisseurs.

KBC Asset Management se joint à la plainte compte tenu du fait que, en tant que gestionnaire de fortune, elle a l'obligation de défendre tout intérêt de ses clients/investisseurs, quelle qu'en soit la portée."